

**iteipmai**

# Veille réglementaire produits phytosanitaires et substances actives

*Octobre 2018*

## Sommaire

### Approbation des substances actives, de base et à faible risque

Approbation des substances actives  
Non-approbation des substances actives  
Approbation des substances de base  
Non-approbation des substances de base  
Approbation des substances à faible risque  
Non-approbation des substances à faible risque  
Modifications des conditions d'approbation  
Prolongation de la période d'approbation

Evaluations de risque des substances actives  
Evaluations de risque des substances de base  
Evaluations de risque des substances à faible risque

### Limites maximales de résidus

Evaluations des LMR existantes  
Modifications des LMR  
Propositions de modifications des LMR

### Règlementations diverses

### Sécurité applicateur

### Divers

## Approbation des substances actives, de base et à faible risque

### Approbation des substances actives

#### **fenpicoxamide** (CAS 517875-34-2)

Approbation de la substance active fongicide fenpicoxamide.

Date d'approbation : 11 octobre 2018

Expiration de l'approbation : 11 octobre 2028

[>> Lien](#)

#### **pethoxamide** (CAS 106700-29-2)

Renouvellement de l'approbation de la substance active herbicide pethoxamide.

Date d'approbation : 1er décembre 2018

Expiration de l'approbation : 30 novembre 2033

[>> Lien](#)

### Non-approbation des substances actives

#### **pymétrozine** (CAS 123312-89-0)

Non renouvellement de l'approbation de la substance active pymétrozine.

Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques au plus tard le 30 avril 2019.

Le délai de grâce expire au plus tard le 30 janvier 2020.

[>> Lien](#)

#### **thirame** (CAS 137-26-8)

Non renouvellement de l'approbation de la substance active thirame.

Retrait des autorisations des produits phytopharmaceutiques au plus tard le 30 janvier 2019.

Le délai de grâce expire au plus tard le 30 avril 2019 pour les produits phytosanitaires utilisés pour des applications foliaires, et le 30 janvier 2020 pour les autres produits phytopharmaceutiques, y compris ceux utilisés pour le traitement de semences.

Ce règlement interdit également l'utilisation et la vente de semences traitées avec des produits phytopharmaceutiques contenant du thirame (à partir du 31 janvier 2020).

[>> Lien](#)

### Approbation des substances de base

#### huile d'oignon

Approbation de la substance de base "huile d'oignon".

Date d'approbation : 17 octobre 2018

[>> Lien](#)

### **Non-approbation des substances de base**

#### **goudron de pin des Landes**

Non approbation du goudron de pin des Landes en tant que substance de base.

[>> Lien](#)

### **Approbation des substances à faible risque**

#### ***Pasteuria nishizawae* Pn1**

Approbation de la substance active *Pasteuria nishizawae Pn1* comme substance active à faible risque.

Date d'approbation : 14 octobre 2018

Expiration de l'approbation : 14 octobre 2033

[>> Lien](#)

### **Non-approbation des substances à faible risque**

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### **Modifications des conditions d'approbation**

#### **malathion** (CAS 121-75-5)

Modification des conditions d'approbation de la substance active malathion.

Les dispositions spécifiques d'utilisation sont désormais les suivantes :

*Seules les utilisations en tant qu'insecticide dans des serres ayant une structure permanente peuvent être autorisées. Les autorisations sont limitées aux utilisateurs professionnels.*

[>> Lien](#)

### **Prolongation de la période d'approbation**

#### **2018/1260**

Prolongation des périodes d'approbation des substances actives :

- pyridabène (repoussée au 30 avril 2023)
- quinmérac (repoussée au 30 avril 2024)
- phosphure de zinc (repoussée au 30 avril 2024)

[>> Lien](#)

#### **2018/1262**

Prolongation des périodes d'approbation des substances actives

- 1-méthylcyclopropène (repoussée au 31 octobre 2019)
- béta-cyfluthrine (repoussée au 31 octobre 2019)
- chlorothalonil (repoussée au 31 octobre 2019)
- chlorotoluron (repoussée au 31 octobre 2019)
- clomazone (repoussée au 31 octobre 2019)
- cyperméthrine (repoussée au 31 octobre 2019)
- daminozide (repoussée au 31 octobre 2019)
- deltaméthrine (repoussée au 31 octobre 2019)
- diméthénamide-p (repoussée au 31 octobre 2019)
- diuron (repoussée au 30 septembre 2019)
- fludioxonyl (repoussée au 31 octobre 2019)
- flufénacet (repoussée au 31 octobre 2019)
- flurtamone (repoussée au 31 octobre 2019)
- fosthiazate (repoussée au 31 octobre 2019)
- indoxacarbe (repoussée au 31 octobre 2019)
- MCPA (repoussée au 31 octobre 2019)
- MCPB (repoussée au 31 octobre 2019)
- prosulfocarbe (repoussée au 31 octobre 2019)
- thiophanate-méthyl (repoussée au 31 octobre 2019)
- tribenuron (repoussée au 31 octobre 2019)

[>> Lien](#)

#### **2018/1266**

Prolongation des périodes d'approbation des substances actives

- 1-décanol (repoussée au 31 mai 2024)
- 6-benzyladénine (repoussée au 31 mai 2024)
- sulfate d'aluminium (repoussée au 31 mai 2024)
- azadirachtine (repoussée au 31 mai 2024)
- bupirimate (repoussée au 31 mai 2024)
- carboxine (repoussée au 31 mai 2023)
- cléthodime (repoussée au 31 mai 2023)
- cycloxydime (repoussée au 31 mai 2023)
- dazomet (repoussée au 31 mai 2023)
- diclofop (repoussée au 31 mai 2023)
- dithianon (repoussée au 31 mai 2024)
- dodine (repoussée au 31 mai 2024)
- fenazaquine (repoussée au 31 mai 2023)
- fluométuron (repoussée au 31 mai 2024)
- flutriafol (repoussée au 31 mai 2024)
- hexythiazox (repoussée au 31 mai 2024)

- hymexazol (repoussée au 31 mai 2023)
- acide indolylbutyrique (repoussée au 31 mai 2023)
- isoxabène (repoussée au 31 mai 2024)
- polysulfure de calcium (repoussée au 31 mai 2024)
- métaldéhyde (repoussée au 31 mai 2023)
- paclobutrazol (repoussée au 31 mai 2023)
- pencycuron (repoussée au 31 mai 2024)
- sintofen (repoussée au 31 mai 2024)
- tau-fluvalinate (repoussée au 31 mai 2024)
- tebufenozide (repoussée au 31 mai 2024)

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Evaluations de risque des substances actives

### Evaluations de risque des substances actives

#### **ABE-IT 56**

L'EFSA vient de publier une évaluation de risque pour la nouvelle substance active ABE-IT 56.

[>> Lien](#)

#### **cuivre et composés du cuivre**

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque des composés du cuivre (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

#### **ethoprophos (CAS 13194-48-4)**

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active insecticide ethoprophos.

[>> Lien](#)

#### **flumioxazin (CAS 103361-09-7)**

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active herbicide flumioxazin.

[>> Lien](#)

#### **sulfoxaflor (CAS 946578-00-3)**

L'EFSA vient de publier l'évaluation de risque de la substance active sulfoxaflor (données confirmatoires).

[>> Lien](#)

### Evaluations de risque des substances de base

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

### Evaluations de risque des substances à faible risque

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

[Retourner au sommaire](#)

## Limites maximales de résidus

### Evaluations des LMR existantes

#### **cyflufenamid (CAS 180409-60-3) – Article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active cyflufenamid ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

#### **teflubenzuron (CAS 83121-18-0) – Article 12**

Evaluation de données confirmatoires.

Proposition de LMR sur pommes, choux de Bruxelles et choux pommés.

[>> Lien](#)

#### **tembotrione (CAS 335104-84-2) – Article 12(1)**

Les LMR existantes sur la substance active tembotrione ont été évaluées par l'EFSA.

[>> Lien](#)

### Modifications des LMR

#### **2018/1514**

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- abamectine (agrumes, fruits à noyau, raisins, fraises, mûres, framboises, poivrons, aubergines, roquette, fines herbes, poireaux)
- acibenzolar-S-méthyle (aubergines, cucurbitacées)
- clopyralide (oignon de printemps, poireaux)
- émamectine (choux feuilles, haricots non écossés, pois non écossés)
- fenhexamide (prunes, myrtilles, airelles, groseilles, haricots non écossés)
- fenpyrazamine (mâches, laitues, scaroles, cressons, cressons de terre, roquette, moutarde brune, épinards et feuilles similaires)
- fluazifop-P (tomates)
- isofétamide (solanacées, cucurbitacées à peau comestible)
- *Pasteuria nishizawae* Pn1 (LMR par défaut)
- talc E5553B (LMR par défaut)
- tébuconazole (olives de table, fines herbes et fleurs comestibles, olives à huile, riz, infusions fleurs, infusions feuille,, houblon, épices en graines, carvi)

[>> Lien](#)

#### 2018/1515

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- diphénylamine (fruits, à l'état frais ou congelé, fruits à coque)
- oxadixyl (légumes, à l'état frais ou congelé)

[>> Lien](#)

#### 2018/1516

Modification des LMR pour les substances actives suivantes :

- penoxsulame (fines herbes et fleurs comestibles, thé, café, infusions, cacao et caroubes, houblon, épices)
- triflumizole (fruits à l'état frais ou congelé, fruits à coque, légumes racines et légumes tubercules, légumes bulbes, légumes fruits, maïs doux, Brassicées, laitues et salades, épinards et feuilles similaires, feuilles de vigne, cressons d'eau, endives, fines herbes et fleurs comestibles, légumineuses potagères, légumes tiges, champignons, algues, légumineuses séchées, graines et fruits oléagineux, céréales, plantes sucrières)
- triflumuron (agrumes, fruits à coque, fruits à pépins, fruits à noyau, baies et petits fruits, fruits divers à peau comestible et non comestible, légumes racines et légumes tubercules, légumes bulbes, légumes fruits, Brassicées, laitues et salades, épinards et feuilles similaires, feuilles de vigne, cressons d'eau, endives, fines herbes et fleurs comestibles, légumineuses potagères, légumes tiges, champignons, algues, légumineuses séchées, graines et fruits oléagineux, céréales, plantes sucrières)

[>> Lien](#)

#### Rectificatif au règlement 2018/832

Des modifications sont apportées pour les LMR des cerises douces et des pêches pour la substance active flubendiamide.

[>> Lien](#)

### Propositions de modifications des LMR

#### clothianidine (CAS 210880-92-5)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active clothianidine sur pommes de terre.

[>> Lien](#)

#### epoxiconazole (CAS 135319-73-2)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active epoxiconazole sur betteraves.

[>> Lien](#)

#### flonicamid (CAS 158062-67-0)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active flonicamid sur fraises, mûres, framboises, radis, laitues et autres salades, haricots secs, lentilles, pois secs, lupins.

[>> Lien](#)

#### mepiquat (CAS 15302-91-7)

Une demande de fixation de LMR a été portée pour la substance active mepiquat sur graines de coton.

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Règlementations diverses

#### Liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle

La dernière version a été publiée le 26 septembre 2018.

[>> Lien](#)

[Retourner au sommaire](#)

## Sécurité applicateur

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

[Retourner au sommaire](#)

## Divers

*Pas d'informations ce mois-ci sur ce thème.*

[Retourner au sommaire](#)

Veille réglementaire est une lettre publiée par [iteipmai](#).

[iteipmai](#) | BP 80009 - 49120 Chemillé-en-Anjou | [www.iteipmai.fr](http://www.iteipmai.fr)



ARCHIVES VEILLE REGLEMENTAIRE

